

«Blanchiment» de la torture

par Khalid Jamaï - Le Journal Hebdomadaire, n° 395 9-15 mai 2009

Le décryptage de la semaine dernière publié par le Journal Hebdomadaire vient rappeler que la torture fait encore partie de notre quotidien et ce malgré les nouvelles dispositions du Code pénal, malgré les condamnations des associations des droits humains aussi bien nationales qu'internationales. Bien entendu, étayé par de nombreux témoignages, ce rappel était nécessaire car il faut rendre la honte plus honteuse et le scandale plus scandaleux. Mais il me semble que lorsque l'on parle d'impunité, on ne va pas jusqu'au bout. Certes, les tortionnaires doivent être condamnés, d'autant qu'ils ne prennent même plus la peine de se dissimuler. Ainsi, une Zahra Boudkour et ses amis connaissent leurs tortionnaires par leurs visages et leurs noms. Il en a été de même pour ceux qui ont subi les mêmes sévices à Sidi Ifni et autres centres de Témara. Dans le procès en cours qui traite de l'affaire Belliraj, un accusé, après avoir décrit les tortures qu'il a subies, s'est écrié, en désignant un individu dans la salle : «c'est l'un de mes tortionnaires». Mais il y a également d'autres responsables, tels certains procureurs ou juges d'instruction qui ont refusé d'ordonner l'expertise médicale des torturés, et considéré que les procès verbaux de la PJ comme étant des textes sacrés. Un PV de la PJ n'a de force probante que celle d'un simple renseignement, toujours sujet à contestation, et de ce fait, pour constituer une preuve, il faut qu'il soit renforcé et confirmé par des preuves externes. Un système judiciaire normal ne doit jamais se fonder sur les PV de la police pour condamner quelqu'un, même s'ils contiennent des aveux, ni sur des aveux passés devant un juge d'instruction ou devant le tribunal qui juge l'affaire. Autrement dit, un aveu ne doit jamais suffire pour condamner quelqu'un, le juge devant toujours le confirmer par une preuve externe. Ces PV de la PJ n'ont aucune valeur contraignante et les incriminés ont le droit de ne pas les signer et de les contester. En ne remettant presque jamais en question ces PV, en refusant d'appeler à la barre les officiers qui ont mené les enquêtes pour répondre aux questions des avocats, ces magistrats donnent la preuve, une fois encore, qu'ils ne sont pas indépendants. En avalisant les PV de la PJ dont on sait qu'ils sont souvent arrachés sous la torture, ces juges couvrent ces tortionnaires et en deviennent par conséquent des complices, se transformant en «blanchisseurs» de la torture. Mais ils ne sont pas les seuls à être complices des tortionnaires. Le ministre de la Justice, duquel dépend le Parquet, ferme les yeux, lui aussi, sur ces pratiques, accordant de facto l'impunité aux tortionnaires, permettant par là-même la poursuite de ces pratiques attentatoires aux droits humains. Les procès qui découlent de cette perversion des lois ne peuvent remplir les conditions qui président à tout procès équitable, et sont par conséquent iniques. De même que le gouvernement, y compris le Premier ministre, est aussi impliqué dans ces pratiques de la torture par son silence. Un silence qui en fait un complice, voire même un tortionnaire. En fait, sa responsabilité est plus grande que celle des tortionnaires qui pratiquent directement la torture. La différence est que, lui, ne se salit pas les mains. Il peut sommer son ministre de la Justice d'ouvrir des enquêtes, lequel doit, quant à lui, exercer ses pouvoirs sur le Parquet. Après le scandale des procès qui ont suivi les horribles attentats de Casablanca, le souverain avait reconnu qu'il y a eu dépassement. Mais ni le gouvernement ni le ministre de la Justice n'ont fait le nécessaire et n'ont entrepris de revoir les centaines de procès qui ont eu lieu, sauf à de très rares exceptions.

Le 24 avril dernier, pendant quarante-cinq minutes, il resta debout et répondit d'une manière franche et directe aux questions des journalistes qu'il appelait par leurs noms, voire par leurs prénoms. Pendant quarante-cinq minutes, les journalistes qui, eux, étaient assis confortablement et ne se levaient que pour poser leurs questions, ont traité de tous les sujets : la crise financière, la grippe porcine, Guantanamo et la pratique de la torture. C'était à l'occasion de ses cent jours au pouvoir. Lui, c'est Barack Obama, le président du plus puissant pays du monde. Et je me suis mis à rêver du jour où, dans mon pays, il en sera de même...

Source : http://www.lejournal-press.com/archives_peri.php?id=639